

Prix

- Tous les prix indiqués s'entendent hors TVA.
- Sous réserve des modifications des prix des fournisseurs durant l'année en cours.

Conditions de livraison dès notre dépôt

- Matériaux lourds : jusqu'à 999 kgs - forfait de Chf 95,--.
dès 1000 kgs - Chf 95,--/tonne ou palette - au maximum Chf 490,--/voyage.
- Matériaux légers : volume inférieur à 32 m³ – Chf. 18,--/m³ (Chf 95,-- forfait minimum).
volume dès 32 m³ - forfait de Chf 490,--.
- Le déchargement grue est non compris et est facturé Chf 19,--/ tonne ou palette.
- Ces taux sont applicables pour des livraisons franco station de plaine, accessibles par camion facilement. Des suppléments seront perçus pour le transport en montagne.
- Commune de Lausanne : le maître d'ouvrage doit demander l'autorisation pour l'utilisation éventuelle du domaine public avant la livraison.
- Toutes les livraisons, également les envois franco, s'effectuent aux risques et périls du destinataire, à l'exception des transports exécutés par camion du commerce ou par un transporteur dûment mandaté par lui. En cas d'enlèvement par le client, ce dernier doit s'assurer que son chargement répond aux prescriptions des règles de circulation. Le fait que Masson & Cie SA prépare la marchandise ne diminue pas la responsabilité du conducteur sur les prescriptions de charge et d'arrimage.
- Les emballages facturés (palettes, etc.) doivent être payés avec les factures de marchandises. Des déductions ne sont admises que si une note de crédit a été préalablement établie. Tous les emballages facturés, seront crédités pour autant qu'ils soient rendus en bon état au commerce ou à la fabrique sous déduction d'une moins-value variable selon le type de palettes pour les frais de manutention et d'entretien. Les palettes non marquées facturées par un autre fournisseur ne sont pas reprises par Masson & Cie SA,
- Masson & Cie SA décline toute prétention à des dommages et intérêts en suite de retard de livraison, en particulier par manque de marchandises dans les fabriques, par rupture passagère de stock ou en raison d'un trafic routier surchargé.

Conditions de livraison dès usines

- Les conditions s'appliquent selon les tarifs des fabricants dans tous les cas, départ ou franco chantier dès usines.

Conditions de paiement

- Net à 30 jours.
- **Lors de dépassement des délais de paiement ou lorsque la limite de crédit est atteinte, Masson & Cie SA se réserve le droit d'exiger un paiement comptant, une production de garantie ou un paiement à l'avance.**
- La marchandise livrée demeure la propriété de Masson & Cie SA jusqu'au paiement complet de la facture.

Reprise de matériaux et outillages non utilisés

- La marchandise achetée en trop est reprise pour autant qu'elle soit en parfait état et qu'elle soit stockée habituellement dans nos dépôts.
- Le carrelage commandé spécialement en usine n'est repris en aucun cas.
- Pour couvrir les frais et la manutention, Masson & Cie SA se réserve le droit de déduire, sur la note de crédit, 20 à 40 % du montant brut de la marchandise.

Garanties

- Si la livraison présente des défauts, le client doit l'annoncer immédiatement, au plus tard dans les 8 jours après réception de la marchandise. Les défauts allégués doivent être spécifiés de manière précise. Lorsque les marchandises sont prélevées auprès du commerce, le client ou le chauffeur qu'il a chargé de ce transport est tenu de contrôler la marchandise. Une marchandise qui donne lieu à une réclamation ne doit en aucun cas être utilisée dans une construction. Tous les coûts entraînés par la non observation de cette règle sont à la charge du client.
- Si la marchandise n'a pas fait l'objet d'une réclamation dans le délai susmentionné, elle est considérée comme acceptée.
- En cas de réclamations adressées dans le délai imparti concernant un produit présentant une qualité défectueuse pouvant être imputée au commerce, celui-ci répare ou remplace gratuitement et aussi rapidement que possible la marchandise incriminée.
- Pour les produits réparés ou remplacés, Masson & Cie SA donne la même garantie que pour les prestations initiales. Si le défaut est attribué à une faute de fabrication ou du matériau lui-même, Masson & Cie SA transmet la réclamation au fabricant concerné.
- Masson & Cie SA décline toute responsabilité en cas d'utilisation ou de traitement ne satisfaisant pas aux règles de l'art en cas de mise en œuvre ou de montage défectueux par le client ou par des tiers, en cas d'usure normale, de sollicitations excessives, de non-observation de prescriptions, de travaux de construction défectueux, de fondations en mauvais état, d'erreurs d'entretien, d'entreposages inadéquats ou cas similaires.
- Les réclamations au sujet de la marchandise livrée ne libèrent pas le client de l'obligation de paiement dans les délais impartis.
- Aucune autre prétention du client ne sera prise en considération, en particulier une prétention à un dédommagement pour des dégâts ne concernant pas directement la livraison proprement dite.
- De manière générale, l'obligation pour Masson & Cie SA disparaît quand et pour autant qu'elle assure la fonction d'organisme de facturation et de paiement.